

LISTE NOIRE DU SM : PIRE QUE LES COMPTES DE CAHUZAC¹

Rémy Prud'homme²

Juin 2013

L'affaire du Mur des Cons (pour parler comme les magistrats du SM, le Syndicat de la Magistrature) est bien plus grave que l'affaire des comptes en Suisse et des mensonges de l'ancien ministre du Budget. Même si le nom de M. Cahuzac n'apparaît pas sur la liste d'infamie des juges, les deux affaires ont des points communs. Elles se déroulent dans des lieux de pouvoir : au ministère de la Justice (où se trouve les bureaux du SM), et au ministère des Finances. Elles sont le fait de militants de gauche ou soi-disant tels. Elles affectent la crédibilité de l'Etat dans des domaines régaliens. Cependant la première est beaucoup plus inquiétante que la seconde, pour au moins trois raisons.

La faute de M. Cahuzac se rapporte à notre argent, celle du SM menace nos libertés. Bien sûr, mettre son argent en Suisse, ça n'est pas bien. Mais M. Cahuzac l'a fait à une époque où il n'avait pas ou peu de responsabilités politiques. Mentir n'est pas non plus recommandable. Mais c'est un droit, dont beaucoup de ministres de tous bords font d'ailleurs largement usage. Sa faute est vénielle à côté de celle de juges qui établissent une liste de personnes qui leur déplaisent, et qui affichent cette liste, afin de bien l'avoir sous les yeux, pendant des mois ou des années. Le message est clair : ayons tous ces cons-là à l'oeil, et faisons tout ce que nous pouvons pour les coincer et les punir. Le SM semble rêver au dictateur romain Sylla affichant la liste de ses ennemis et les condamnant ainsi à mort. La faute de M. Cahuzac ne l'empêchait pas de faire son métier, et d'être un bon ministre du budget. Celle de ces juges au contraire n'est pas compatible avec leur métier, parce qu'elle jette le doute sur leur impartialité. Un Mur des Cons dans un syndicat de métallurgistes pourrait faire sourire ; dans un syndicat de juges il fait trembler.

Le compte en Suisse est le fait d'un seul homme alors que la liste noire du SM est le fait d'un groupe structuré. Le mur de stigmatisation du SM était organisé, titré (« Mur des Cons »), réglementé (« avant d'ajouter un nom, vérifier qu'il n'y est pas déjà »). Il figurait en

¹ Article rejeté par *Le Monde*, et non publié

² Professeur des Universités

bonne place dans les locaux du syndicat. Pendant des mois et des mois tous - tous - les permanents, dirigeants, visiteurs, du Syndicat de la Magistrature l'ont vu et revu : pas un n'a protesté, certains se sont empressés d'ajouter un nom à la liste des proscrits. On ne saura jamais quel est le magistrat qui s'est distingué en affichant la photo du père d'une jeune fille violée et assassinée. C'est peut-être l'un de ceux qui représentent le SM au Conseil Supérieur de la Magistrature. Ou l'un de ceux qui oeuvrent actuellement au cabinet de la Garde des Sceaux.

Enfin, une fois les faits exposés, M. Cahuzac a été l'objet d'une réprobation unanime et radicale, alors que le SM trouve beaucoup de compréhension et de soutien. M. Cahuzac a reconnu sa faute, et demandé pardon. Personne ne l'a défendu. Le SM au contraire ne regrette rien. Il revendique hautement son droit à épinglez les mauvais citoyens, et il a contre-attaqué en dénonçant une « agitation politique autour d'images volées dans un lieu public ». Le SM aurait tort de se gêner. Certes la droite (les cons) le critique, mais peu à gauche le condamnent vraiment. Certains, comme la CGT, le Syndicat National des Journalistes, les Verts, l'approuvent explicitement et totalement. D'autres préfèrent minimiser l'affaire, comme la ministre de la Justice qui a d'abord décrit cette liste noire comme « une action malheureuse » (avant de porter l'affaire devant le Conseil Supérieur de la Magistrature), ou comme d'autres ministres de la République, qui ont jugé cette liste « maladroite » ou « inappropriée », critiquable dans la forme plus que dans le fond. Juges, soyez partiaux, mais soyez-le discrètement « car ce n'est pas pécher que pécher en silence », comme disait ce bon M. Tartuffe. Le juge est schizophrène, nous dit-on : violemment partisan dans son bureau, farouchement impartial dans son tribunal. La seule personne sanctionnée dans cette affaire a été le journaliste qui l'a révélée. Cette réaction partielle et molle au Mur des Cons fait contraste avec l'indignation généralisée et violente suscitée par l'affaire Cahuzac. Tout se passe comme si nos élites étaient plus intéressées par l'argent que par la justice.